



Beyrouth, 24 mai 2018

Communiqué de presse- Table-ronde nationale « Suivi de la 4ème réunion ministérielle de l'UpM sur les droits des femmes »
23 mai 2018 – Hotel Riviera

La table-ronde nationale sur le suivi de la 4ème réunion ministérielle de l'UpM sur les droits des femmes a eu lieu hier à Beyrouth sous le patronage du Ministre d'Etat pour les affaires de la femme Jean Ogasapian, et avec le soutien de l'Union Européenne. Elle était organisée par l'Initiative Féministe Euromed et ses membres au Liban, le Rassemblement démocratique des femmes libanaises et l'Association Najdeh. Elle a réuni des représentants de 13 ministères et institutions, 35 organisations pour les droits des femmes et les droits humains ainsi que des membres de municipalités et des femmes qui s'étaient portées candidates pour les dernières élections parlementaires.

L'événement a initié une discussion avec les parties prenantes sur les mécanismes de suivi de la mise en œuvre des engagements ministériels dans le cadre du processus régional de suivi de la 4ème déclaration ministérielle de l'UpM, menée par l'Initiative féministe Euromed et soutenue par l'UE. Les participants ont également discuté des résultats du Forum national de la société civile qui s'est tenu en avril qui a mené à des recommandations politiques à mettre en œuvre au Liban avant la 5^{ème} réunion ministérielle de l'UpM.

Dans son discours d'ouverture, Jean Ogasapian, Ministre d'Etat pour les affaires de la femme, a mis l'accent sur le rôle des institutions constitutionnelles dans l'annulation de textes et lois discriminatoires et a souligné que son ministère avait déjà présenté huit projets de loi dans ce sens. Il a rappelé les conséquences des conflits militaires sur les femmes ainsi que l'occupation actuelle des territoires palestiniens et a insisté sur l'importance de trouver des solutions politiques aux conflits de la région. « Les femmes continuent leur combat et jouent un rôle décisif dans l'établissement de la paix, la justice sociale, la liberté et l'égalité des sexes ».

L'Ambassadrice de l'Union Européenne, Christina Lassen, a mis l'accent sur l'augmentation légère du nombre de femmes dans le nouveau Parlement, insistant sur le fait qu'elles ne représentent que 4,7% de la nouvelle Assemblée, un des pourcentages les plus bas du monde. Tout en traitant de l'inégalité entre les sexes comme un obstacle fondamental à la participation politique des femmes, elle a exhorté les parlementaires nouvellement élus à continuer de promouvoir les droits des femmes et à faire participer les femmes aux discussions sur la formation du gouvernement. « Nous espérons fortement que les femmes seront nommées à des postes ministériels - au pluriel »

Mme Mona Abou Rafou, Directeur de l'Unité genre à la Direction des politiques et stratégies du Ministère du développement social en Jordanie, a présenté la 4^{ème} déclaration ministérielle de l'UpM. Elle a souligné le rôle de la Jordanie co-présidente de l'UpM et s'est concentrée sur les quatre zones d'intervention soulevées par les ministères.

Mme Leila El Ali, Co-présidente de l'Initiative Féministe Euromed, a présenté la déclaration de la conférence de la société civile insistant sur les 5 recommandations politiques et les mécanismes de mise en œuvre. Elle a également abordé les résultats du Forum de la société civile au Liban, avec des recommandations pour des actions politiques à court et à long terme.



Les intervenants du second panel ont présenté les mécanismes d'un suivi à multi-facettes ainsi que les réussites de la mise en œuvre de la déclaration ministérielle.

L'ancienne ministre libanaise Wafaa Al Dikah a présenté des mécanismes politiques axés sur l'importance d'un cadre juridique complet, inclusif et clair, ainsi que sur l'importance de l'approche intersectorielle. Elle a abordé l'importance d'une vérification financière du budget du gouvernement comme outil clé pour le suivi des engagements, de l'impact et de la reddition de comptes.

Colonel Elie Asmar, Chef de la division recherche et études des Forces de Sécurité intérieure, a souligné l'importance de l'intégration des droits de l'homme dans les stratégies institutionnelles, ainsi que le renforcement des capacités du personnel institutionnel comme base pour le changement. Il a souligné l'importance de la participation des organisations de la société civile pour les droits des femmes dans les mécanismes nationaux.

Mme Fernande Abou Haider, a partagé l'expérience du Ministère des Affaires sociales dans l'établissement de différents types de mécanismes en coordination avec les Organisations de la société civile. Mme Ghida Anani, Directrice du Centre Abaad pour l'égalité des sexes, a quant à elle abordé les expériences positives de coordination entre les organisations de la société civile et les institutions nationales.

Le débat qui a suivi s'est concentré sur les priorités pour les femmes au Liban et les mécanismes pour parvenir à l'égalité des sexes. Les participants ont souligné que des méthodologies et des approches holistiques, globales et inclusives doivent être privilégiées pour garantir la durabilité dans la mise en œuvre des stratégies, politiques et actions en faveur de l'égalité des sexes. Ils ont mis l'accent sur la nécessité de réaffirmer les engagements légaux internationaux et régionaux pris par le Liban pour assurer la reconnaissance et la mise en œuvre des droits des femmes. Cela doit être fait à travers la consultation et les partenariats avec les agences des droits des femmes, les associations et les experts.

Les recommandations prioritaires incluaient l'urgence d'un quota de femmes pour former le gouvernement, des consultations avec les OSC, des engagements clairs envers l'égalité des sexes par le prochain gouvernement dans sa déclaration d'établissement, et la transformation du Bureau du Ministre d'Etat pour les Affaires Féminines en Ministère des droits de la femme en bonne et due forme.

D'autres recommandations concernaient la création d'un organe permanent de coordination et de consultation rassemblant les OSC chargées des droits des femmes, les institutions nationales et les parties prenantes pour soutenir et suivre les stratégies et politiques d'égalité des sexes. Une base de données commune rassemblant des données provenant d'organismes nationaux, de ministères et de prestataires de services, par exemple sur la violence à l'égard des femmes et des filles, a été considérée comme une nécessité pour révéler la situation des femmes. Enfin, il a été recommandé de créer un comité interministériel comme organe d'observation pour assurer une coopération inclusive et globale en matière d'égalité des sexes. Ce comité pourrait s'adresser aux plus démunis de la société, y compris aux femmes déplacées et réfugiées. Les participants ont convenu de soumettre leurs recommandations au nouveau gouvernement, aux parties prenantes nationales et aux ministères concernés après les avoir finalisés dans un plan d'action.